

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le deuxième (2^e) jour du mois d'avril 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame la directrice générale Sylvie Foster et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Est absent monsieur Steeve Lizotte.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 03 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-04-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-04-03 ADOPTION DES RAPPORTS FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2012, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Lesdits rapports, présentés par monsieur Benoit Côté, de la firme Benoit Côté, seront transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire au plus tard le 30 avril 2013 (C.M. art. 176.2).

Une période de questions sur lesdits rapports et réservée au public débute à 19 h 10 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-04-04 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2013

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme « Benoit Côté », comptable professionnel agréé, à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2013 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2013 seront de 9 375 \$ (plus taxes), plus les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, qui seront facturés au taux horaire de 75 \$ (plus taxes).

Rés # 13-04-05 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1300860 à C1300921)	90 417,24 \$
- Salaires et rémunérations des élus	42 371,00 \$
TOTAL	132 788,24 \$

Rés # 13-04-06 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OH POUR L'ANNÉE 2012

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, présenté en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale.

La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à verser sa participation financière déjà établie.

c.c. OH de Saint-Siméon.

Rés # 13-04-07 CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2013

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la cédule de vacances de nos employés municipaux pour 2013, selon les conditions déjà établies, soit :

- un maximum de deux (2) semaines consécutives;
- la possibilité de prendre une (1) semaine en jours séparés mobiles;
- si un changement survenait, un préavis écrit d'au moins un (1) mois devrait être donné et accepté par l'une ou l'autre des parties.

Cette cédule est établie comme suit :

- Madame Sylvie Foster
 - du 03 mars au 09 mars 2013 (1 semaine)
 - du 30 juin au 06 juillet 2013 (1 semaine)
 - du 14 juillet au 20 juillet 2013 (1 semaine)
 - du 04 août au 17 août 2013 (2 semaines)

- Monsieur Gérald Bouchard
 - du 14 avril au 20 avril 2013 (1 semaine)
 - du 21 juillet au 03 août 2013 (2 semaines)
 - du 25 août au 07 septembre 2013 (2 semaines)

- Madame Christine Dufour
 - du 17 mars au 23 mars 2013 (1 semaine)
 - du 09 juin au 22 juin 2013 (2 semaines)
 - du 18 août au 24 août 2013 (1 semaine)
 - 5 jours mobiles (1 semaine)

- Monsieur Martin Guérin
 - du 07 juillet au 13 juillet 2013 (1 semaine)
 - du 18 août au 24 août 2013 (1 semaine)

- Monsieur Sylvain Fortin
 - du 18 août au 24 août 2013 (1 semaine)
 - du 20 octobre au 26 octobre 2013 (1 semaine)
 - du 03 novembre au 09 novembre 2013 (1 semaine)
 - du 24 novembre au 30 décembre 2013 (1 semaine)
 - 5 jours mobiles (1 semaine)

- Monsieur Régis Desbiens
 - du 09 juin au 15 juin 2013 (1 semaine)
 - du 21 juillet au 03 août 2013 (2 semaines)
 - du 15 septembre au 21 septembre 2013 (1 semaine)

- Monsieur Gérard Maltais
 - du 14 juillet au 20 juillet 2013 (1 semaine)
 - du 04 août au 10 août 2013 (1 semaine)
 - du 18 août au 31 août 2013 (2 semaines)
 - du 20 octobre au 26 octobre 2013 (1 semaine)

Rés # 13-04-08

DEMANDE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC) DE REVOIR SA DÉCISION DE FERMER SON CENTRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DANS CHARLEVOIX

- CONSIDÉRANT l'importance que des études supérieures puissent se poursuivre dans les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des entreprises du territoire est à la recherche de personnel qualifié ;
- CONSIDÉRANT que pour poursuivre son développement, les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est se doivent d'être dotées d'institutions de formation tant au niveau professionnel, que collégial et universitaire ;
- CONSIDÉRANT que sans l'Université du Québec à Chicoutimi plusieurs personnes n'auraient pas poursuivi leurs études supérieures ;

- CONSIDÉRANT l'importance que l'Université du Québec à Chicoutimi demeure présente en région et continue de faciliter l'accès aux études supérieures ;
- CONSIDÉRANT que l'Université du Québec à Chicoutimi offre une permanence et des services dans Charlevoix à peu de frais ;
- CONSIDÉRANT qu'actuellement une centaine de personnes de Charlevoix suivent des cours de l'Université du Québec à Chicoutimi dans Charlevoix ;
- À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'Université du Québec à Chicoutimi de réviser sa décision et maintenir ses programmes et son Centre d'études universitaires dans Charlevoix.
- c.c. Madame Pauline Marois, première ministre du Québec et députée de Charlevoix
Monsieur Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Monsieur Bernard Maltais, préfet de la MRC de Charlevoix-Est
Monsieur Guy Néron, directeur général CLD de la MRC de Charlevoix-Est
Madame Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie.

**Rés # 13-04-09 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE RELATIVE
AUX SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2013**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquitter la somme payable par notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année fiscale 2013, au montant de 92 793 \$, selon le mode de paiement établi par les autorités gouvernementales.

**Rés # 13-04-10 MANDAT À ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL – RELATIVE-
MENT AU BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA
RUE DE LA FABRIQUE, ENTRE LA RUE SAINT-LAURENT
(ROUTE 138) ET LA RUE CINQ-MARS, INCLUANT UNE
CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon mandate la firme d'ingénieurs Roche Ltée, Groupe-Conseil à effectuer des plans et devis dans le cadre du projet « *Bouclage de la conduite d'aqueduc de la rue de la Fabrique entre la route 138 et la rue Cinq-Mars incluant chambre de réduction de pression* » pour un montant forfaitaire de 14 900 \$ (excluant les taxes);

QUE la Municipalité de Saint-Siméon mandate et autorise la firme d'ingénieurs Roche Ltée, Groupe-conseil à présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les demandes ayant pour objectif l'obtention d'autorisation pour la réalisation de toutes les phases des travaux proposés dans le cadre du projet « *Bouclage de la conduite d'aqueduc de la rue de la Fabrique entre la route 138 et la rue Cinq-Mars incluant chambre de réduction de pression* » en vertu de l'article 32;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à remettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une fois que les travaux d'aqueduc et d'égout du projet « *Bouclage de la conduite d'aqueduc de la rue de la Fabrique entre la route 138 et la rue Cinq-Mars incluant chambre de réduction de pression* » seront terminés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation accordé. Si les travaux sont réalisés en plus d'une phase, ce certificat sera émis pour chacun des certificats d'autorisation accordé.

Rés # 13-04-11 MANDAT À ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL – RELATIVEMENT REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE DE L'ÉMISSAIRE D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA RUE DU QUAI ET CELUI DANS LA BANDE RIVERAINE DE LA RIVIÈRE NOIRE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon mandate la firme d'ingénieurs Roche Ltée, Groupe-Conseil à effectuer des plans et devis dans le cadre du projet « *Remplacement d'une partie de la conduite d'émissaire pluvial de la rue du Quai et de l'émissaire dans la bande riveraine de la rivière Noire* » pour un montant forfaitaire de 17 800 \$ (excluant les taxes);

QUE la Municipalité de Saint-Siméon mandate et autorise la firme d'ingénieurs Roche Ltée, Groupe-conseil à présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les demandes ayant pour objectif l'obtention de certificats d'autorisation pour la réalisation de toutes les phases des travaux proposés dans le cadre du projet « *Remplacement d'une partie de la conduite d'émissaire pluvial de la rue du Quai et de l'émissaire dans la bande riveraine de la rivière Noire* ».

Rés # 13-04-12 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 170, concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques et abrogeant les règlements numéro 154 et 158, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée au conseiller absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-04-13 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 171

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 171, concernant un règlement d'emprunt d'un montant de 325 000 \$, aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques (règlement numéro 170), sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée au conseiller absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 13-04-14 ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-03-10, AUTORISANT
UNE DEMANDE D'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ACHAT ET
L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SANITAIRES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-03-10, autorisant une demande d'appel d'offres public relatif à l'achat et l'installation d'équipements sanitaires.

**Rés # 13-04-15 ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-03-09,
RELATIVEMENT À L'EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR
NOUS AIDER À PRÉPARER UN DEVIS POUR PRÉSENTER UN
APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ACHAT ET L'INSTALLATION
D'ÉQUIPEMENTS SANITAIRES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-03-19, relativement à l'embauche de l'entreprise « *Services Techniques JMB* » pour nous aider à préparer un devis pour présenter un appel d'offres relatif à l'achat et à l'installation d'équipements sanitaires.

**Rés # 13-04-16 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU
POTABLE POUR 2011**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2011*, exigé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Rés # 13-04-17 INSCRIPTION AU PROGRAMME « *CHANGEZ D'AIR* »

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du « smog » hivernal ;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal ;

- CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR ! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent ;
- CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage ;
- CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux (2) phases ;
- CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité ;
- CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute les 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait, à 500 \$ pour un poêle et 600 \$ pour une fournaise, pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles remplacés.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster sont autorisés à signer toute entente ou tout document en rapport avec la présente.

Rés # 13-04-18 ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à l'achat et l'installation de *meublier urbain pour le quai de Port-au-Persil*, soit de la part de « la Coopérative forestière de Charlevoix », de « Meubles de Jardin Brossard » et « Meubles Plein-Air D.H. inc. »;

ATTENDU QUE l'entreprise *Meubles Plein-Air D.H. inc.* a déposé le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat et l'installation de *meublier urbain pour le quai de Port-au-Persil*, auprès de l'entreprise *Meubles Plein-Air D.H. inc.* au prix de 12 635,75 \$ (plus taxes).

Cette somme sera prise à même l'aide financière versée par le gouvernement du Canada, pour la restauration du quai de Port-au-Persil.

Rés # 13-04-19 ACHAT DE PONTONS FLOTTANTS POUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à l'achat et l'installation de *pontons flottants de type Candock pour le quai de Port-au-Persil*, soit de la part de « Aqua Quai Sport Plus », de « Candock Mauricie » et « Multi-Quai »;

ATTENDU QUE l'entreprise *Candock Mauricie* a déposé le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat et l'installation de *pontons flottants de type Candock pour le quai de Port-au-Persil*, auprès de l'entreprise *Candock Mauricie*, au prix de 19 223,50 \$ (plus taxes).

Cette somme sera prise à même l'aide financière versée par le gouvernement du Canada, pour la restauration du quai de Port-au-Persil.

Rés # 13-04-20 ACHAT DE JUMELLES POUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une (1) seule proposition, relativement à l'achat et l'installation de *jumelles pour le quai de Port-au-Persil*, soit de la part de « Les Entreprises J.C. Roy inc. » ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat et l'installation de *jumelles pour le quai de Port-au-Persil*, auprès des *Entreprises J.C. Roy inc.*, au prix de 6 676,60 \$ (taxes incluses).

Cette somme sera prise à même l'aide financière versée par le gouvernement du Canada, pour la restauration du quai de Port-au-Persil.

Rés # 13-04-21 ADOPTION PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 169, interdisant les nouvelles carrières et sablières (Ic) dans certaines zones, et autorisant les commerces et usages associés à l'habitation dans la zone 30-CH, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-04-22 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTENTE ET DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT), AUX FINS D'Y AMÉNAGER UN CENTRE DE RÉUNIONS RÉGIONAL

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du programme d'entente et de partenariat régional en tourisme (EPRT), aux fins d'adapter notre centre culturel pour la tenue de réunions régionales ».

Rés # 13-04-23 ORGANISATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION SUR LES « CARNAVALS » DE LA RÉGION DE CHARLEVOIX

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inviter les représentants de tous les « carnivals » de la grande région de Charlevoix à se rendre à Saint-Siméon, pour participer à une table de concertation (forum) portant sur cette activité.

Rés # 13-04-24 EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR RÉALISER UN PLAN D'ACTION DE GESTION DE PERFORMANCE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de *Denis Thibeault Coach*, pour réaliser un plan d'action de gestion de performance pour notre personnel en loisirs et culture, selon l'offre de service produite le 25 mars 2013.

Rés # 13-04-25 ADOPTION DE L'ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'estimé des coûts des travaux de réaménagement du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, soit 149 250 \$ (taxes incluses). Il est à noter que cette estimation ne comprend pas les travaux de construction de l'entrepôt, qui seront exécutés dans une seconde phase.

Rés # 13-04-26 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique, relativement aux travaux de rénovation du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay.

Rés # 13-04-27 CONCLUSION D'UN BAIL AVEC LA SDEDS RELATIVEMENT À LA GESTION DE LA PATINOIRE ET DU TERRAIN DE TENNIS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion d'un bail, relativement à la gestion de la patinoire et du terrain de tennis, et ce, conditionnel à l'obtention d'une aide financière pour l'amélioration desdites infrastructures, avec la Société de Développement Économique Durable de Saint-Siméon (SDEDS).

Rés # 13-04-28 INSCRIPTION DE LA « CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS » DANS LE CADRE DU CONCOURS SAUVEZ UN BÂTIMENT DE CHEZ VOUS, MIS SUR PIED PAR LA CHAÎNE DE TÉLÉVISION HISTORIA

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de la « Chapelle de Baie-des-Rochers », dans le cadre du concours *Sauvez un bâtiment de chez vous*, mis sur pied par la chaîne de télévision **Historia**.

Rés # 13-04-29 APPUI À LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DU GROUPE DES PDFD CHARLEVOIX – BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que depuis le début des années 2000, le Groupe des Partenaires du Développement Forestier Durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay (Groupe des PDFD) a pour mission de restaurer et mettre en valeur le patrimoine forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay, de façon pérenne, en favorisant le développement forestier durable et le partenariat entre les acteurs du milieu afin d'assurer la prospérité de nos communautés;

CONSIDÉRANT que le Laboratoire rural, obtenu en 2008 par le Groupe des PDFD, issu de la politique nationale de la ruralité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a permis de développer un *modèle de gestion du territoire par et pour les acteurs du milieu* :

- basé sur le partenariat et la reconnaissance de ce que chaque partenaire impliqué peut apporter;
- adapté aux besoins spécifiques de notre milieu forestier, de notre territoire et des collectivités qui en dépendent;
- dont les fondements sont exportables, car ils peuvent s'adapter aux besoins d'autres territoires et collectivités;
- qui permet la restauration, la mise en valeur et l'utilisation de l'ensemble des ressources du territoire, en respect avec les potentiels offerts et selon une optique de gestion intégrée des ressources ;

CONSIDÉRANT que, grâce au modèle de gestion du territoire développé par et pour eux, à la concertation, aux principes du partage des ressources et au partenariat participatif et mobilisateur, les acteurs du milieu forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay ont réalisé plusieurs actions concertées et concrètes visant la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine forestier;

- CONSIDÉRANT que la réalisation de toutes ces actions concertées, issues du modèle de gestion du territoire parrainé par le Groupe des PDFD, entraîne des retombées sociales et économiques importantes pour les communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay;
- CONSIDÉRANT que le financement associé au laboratoire rural pour développer un mode de gestion du territoire associé aux collectivités forestières se termine le 30 juin 2013;
- CONSIDÉRANT que le Groupe des PDFD travaille actuellement à la rédaction d'un plan d'affaires visant à financer l'organisation afin qu'elle soit en mesure de soutenir la mise en œuvre au quotidien du mode de gestion développé par et pour les acteurs du milieu forestier;
- À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon reconnaisse l'importance du rôle du Groupe des PDFD et du modèle de gestion du territoire mis en place afin de réaliser sa mission qui est de restaurer et mettre en valeur le patrimoine forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay, de façon pérenne, en favorisant le développement forestier durable et le partenariat entre les acteurs du milieu afin d'assurer la prospérité de nos communautés;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon soutienne et accompagne le Groupe des PDFD à obtenir les appuis et reconnaissances des municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix-Est et de Fjord-du-Saguenay et des conférences régionales des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale et du Saguenay – Lac-Saint-Jean;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon soutienne et accompagne le Groupe des PDFD dans les démarches de financement de l'organisation afin qu'elle soit en mesure de soutenir la mise en œuvre au quotidien du mode de gestion développé par et pour les acteurs du milieu forestier.

Rés # 13-04-30 FORMATION POUR LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Lyse Leblond, responsable de la bibliothèque, à se rendre à une formation gratuite ayant pour but de se familiariser avec le logiciel *Symphony*, qui sera donné par le Réseau BIBLIO CNCA, le samedi 13 avril prochain à Québec.

Les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 13-04-31 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX DEUX MRC DE CHARLEVOIX POUR NOUS AIDER À DÉFRAYER LES COÛTS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE DOSSIER « RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI »

ATTENDU QUE que le dossier sur la réforme de l'assurance-emploi préoccupe grandement la région de Charlevoix qui est fortement touchée par le travail saisonnier;

- ATTENDU QUE le maire de notre municipalité débat sur ce dossier avec vigueur et assiste à plusieurs manifestations et rencontres sur ce dossier;
- ATTENDU QUE lors des rassemblements auxquels il a participé, le maire de notre municipalité, monsieur Sylvain Tremblay, parle aussi au nom de toute la région de Charlevoix pour que le Gouvernement Fédéral révise sa position sur la réforme de l'assurance-emploi;
- ATTENDU QUE les frais encourus pour ce dossier sont de 1 474.51 \$, en date d'aujourd'hui, et répartis comme suit :
- publicité dans les médias : 640,39 \$
 - frais de déplacements : 834,12 \$
- POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est et à celle de Charlevoix de participer financièrement pour débattre de ce dossier en absorbant, à part égale, le coût des frais de déplacements du maire de Saint-Siméon pour un montant de 400 \$ chacune.

Rés # 13-04-32 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|-----------|
| - Fédération des Villages-relais du Québec, adhésion 2013-2014 | 716,00 \$ |
| - Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), inscription au Congrès annuel 2013 | 431,16 \$ |
| - Association des Trappeurs de Charlevoix, soirée 12 avril | 25,00 \$ |
| - Le cercle Beau Rivage des filles d'Isabelle de Saint-Siméon, bingo du 20 avril 2013 | 25,00 \$ |
| - Hebdo Charlevoisien, publicité activité « Choix de la Reine de Charlevoix » | 225,00 \$ |
| - Club Lions Clermont – La Malbaie, 2 billets pour le souper-bénéfice « Moules et Frites » | 90,00 \$ |
| - Mouvement Action Chômage de Charlevoix (MAC), achat d'une affiche manifestant contre la réforme de l'assurance-emploi (plus taxes) | 175,00 \$ |
| - Centre d'études collégiales en Charlevoix, 18 ^e Gala de la réussite | 25,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **LE SERVICE DE MAIN D'ŒUVRE A L'APPUI :**
Projet de réinsertion au travail pour venir en aide à cinq (5) personnes étant actuellement sur l'Aide sociale.
- **REMERCIEMENTS :**
 - o Comité de Cathéchèse.
 - o Opération Nez rouge de La Malbaie.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 05 et prend fin à 20 h 15.

Rés # 13-04-33

FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 15.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / Secrétaire-trésorière